

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY
(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

20240925 – 15/FIN04. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Une décision modificative du budget vise à procéder aux ajustements budgétaires résultant d'une part de décisions prises par le Conseil Municipal après le vote du budget et d'autre part d'écarts de réalisation.

La décision modificative n°1 du budget principal 2024 s'établit à :

- Section de fonctionnement : 1 175 722.67€
- Section d'investissement : 1 560 951.27€

Le montant total de la décision modificative est de 2 736 673.94€.

Les principaux mouvements de cette décision modificative sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**

La présente décision modificative enregistre les recettes supplémentaires connues depuis le vote du budget primitif, à savoir, la notification de la dotation de solidarité versée par l'agglomération Terre de Provence, aux commune membres (+680K€) et la soulte versée par la Commune de Noves dans le cadre de la dissolution du syndicat intercommunal de Villargelle (+495K€).

Ces recettes sont épargnées en autofinancement de la section d'investissement à travers un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

- Section d'investissement :

En complément de l'autofinancement évoqué précédemment, la notification des subventions obtenues, pour le projet de création d'un accueil collectif de mineurs 3-5 ans au titre du dispositif DETR (+200K€), du Fonds Vert pour la modernisation de l'éclairage public phase3 (+49K€), des travaux de proximité pour les écoles et pour l'accueil collectif de mineurs 6-10 ans (75K€), de l'aide à la Provence numérique (+10K€) et l'augmentation des amendes de police (+49K€) par rapport à 2023), viennent financer les modifications des autorisations de programme votées (+ 1 561K€).

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

